

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

2025D123

OBJET :

**27. PERSONNEL
COMMUNAL.
PRESTATIONS
D'ACTIONS SOCIALES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Plurélya est le partenaire de la collectivité depuis de nombreuses années pour faire bénéficier aux agents de la mairie et du CCAS et de leur famille d'un accompagnement social et culturel. Cet organisme propose des prestations variées s'adaptant aux besoins des agents pour la famille, la scolarité, le budget, et crée des partenariats rendant les vacances, les loisirs, la culture et le bien être accessibles à tous.

Il rappelle que la commune a opté pour une formule Agent Actif à 199 € et une formule Agent Retraité à 99 € à effet du 1^{er} janvier 2025. Les prestations sont les mêmes quelle que soit la formule choisie mais le montant alloué peut être différent.

Après étude des prestations réellement servies, le CST a donc été consulté sur l'utilité de maintenir ces formules à l'identique pour l'année 2026.

Aussi, pour 2026, le prestataire ANCV arrête les coupons sports. Plurélya ayant été prévenu tardivement, n'a pas pu pour 2026 répercuter cette prestation sur une autre. Ce sera peut être étudié pour 2027.

Par ailleurs, une hausse des cotisations est prévue pour 2026. Ainsi, la formule 1 choisie pour les retraités passe de 99 à 104 € (+5 €/agent) et la formule 3 passe de 199 à 209 € (+10 €/agent).

L'assemblée délibérante invitée à l'**unanimité**, décide le maintien des formules 1 pour les retraités et 3 pour les actifs en tenant compte de l'évolution tarifaire.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 09.10.2025

ID : 059-215904004-20250923-2026D123-DE

